

226C0802
FR0010220475-FS0506

8 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ALSTOM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juin 2024, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 1^{er} juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, à cette date et à ce jour, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 23 480 324 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	21 564 756	4,66
Goldman Sachs & Co.	967 610	0,21
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	447 099	0,10
Goldman Sachs Bank Europe SE	337 799	0,07
Goldman Sachs Asset Management International	163 057	ns
Folio Investments Inc.	3	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	23 480 324	5,08

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALSTOM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 727 139 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 192 350 actions ALSTOM résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALSTOM et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 134 789 actions ALSTOM résultant de la détention de 5 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à des prix unitaires compris entre 20,34 € et 30,00 € ; et
- 1 400 000 actions ALSTOM résultant de la détention de 4 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et 21 décembre 2029, à des prix unitaires compris entre 18,00 € et 22,00 €.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 462 616 024 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 20 341 258 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 914 983 actions ALSTOM résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 9 décembre 2032 ;
 - 309 782 actions ALSTOM résultant de la détention de 75 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et 31 décembre 2032, à des prix unitaires compris entre 4,86 € et 40,00 € ; et
 - 19 116 493 actions ALSTOM résultant de la détention de 204 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 28 juillet 2026 et le 2 juin 2036.
-